



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du Lundi 26 mai 2025

## Nombre de membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 12 |
| Présents    | 4  |
| Votants     | 4  |
| Pouvoirs    | 0  |

Date de convocation : 15 mai 2025

**Seconde date de convocation : 22 mai 2025**

Date d'affichage : 15 mai 2025

**Seconde date d'affichage : 22 mai 2025**

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq, à dix heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Adjointe.

**Étaient présents** : Dominique MANCEAU ; Françoise WEINEL ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT

**Absents excusés** : Alain RESPLANDY-BERNARD ; Mathieu GAULTIER ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL

**Pouvoirs** :

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

## Délibération n°20250526\_D0005

**Objet** : Autorisation donnée à Madame le Maire pour la renégociation des emprunts communaux

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et suivants ;

Vu les emprunts en cours contractés par la commune de Flée ;

**Considérant** que la conjoncture financière actuelle permet d'envisager une renégociation des conditions de certains emprunts afin d'optimiser la gestion de la dette communale, notamment par la baisse des taux d'intérêt ou l'allègement des échéances de remboursement ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager toute démarche nécessaire à la renégociation des emprunts en cours, qu'ils aient été contractés auprès d'organismes bancaires publics ou privés, en vue d'améliorer les conditions financières pour la commune ;

**DONNE PLEIN POUVOIR** à Madame le Maire pour :

- Prendre tout contact avec les établissements bancaires,
- Négocier les conditions de refinancement ou de rééchelonnement des emprunts,
- Signer tout document afférent à ces opérations, y compris les avenants ou nouveaux contrats qui en découleraient, dès lors qu'ils ne créent pas de surcoût significatif ou de prolongement excessif de la durée des emprunts sans bénéfice avéré pour la commune.

**PRÉCISE** que toute opération significative fera l'objet d'un compte rendu lors de la séance du Conseil Municipal suivant sa réalisation.

|               |   |                   |   |             |   |
|---------------|---|-------------------|---|-------------|---|
| <b>CONTRE</b> | 0 | <b>ABSTENTION</b> | 0 | <b>POUR</b> | 4 |
|---------------|---|-------------------|---|-------------|---|

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **26/05/2025**

Publication par voie électronique le **26/05/2025**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique Manceau